



Section d'établissement SNFOLC du collège Y Montand d'Allauch (13)

Vendredi 11 juin 2021.

L'UNION FAIT LA FORCE.

À la suite de la double agression : celle d'un agent et celle d'un collègue d'EPS dans le collège par des élèves de 3ème, les enseignants de notre collège, par solidarité, ont refusé de prendre leurs élèves le vendredi 11 juin 2021 à 13h30 tant que des mesures immédiates n'étaient pas prises contre les auteurs de ces exactions .

Dans un premier temps, la direction a essayé d'apaiser la colère des personnels en leur proposant de régler « le problème en début de la semaine suivante mais le rejet unanime de cette proposition et la détermination de tous en raison de l'extrême gravité de la situation créée par la violence des actes commis qui soulignent la dégradation inquiétante des conditions de travail au sein du collège Yves Montand.

Ainsi cette détermination exemplaire et solidaire de tous a contraint l'administration à prononcer les mesures conservatoires qui s'imposaient contre ces élèves, dans l'attente que des sanctions à la hauteur des violences qu'ils ont commises soient prises.

Tous les collègues ont pris conscience qu'il fallait réagir promptement et collectivement pour freiner la dégradation de leurs conditions de travail et être entendus et respectés.

Section FO Yves Montand à Allauch